

AR PREFECTURE

017-200041523-20200622-DEC278_2020-AU
Reçu le 22/06/2020

H A U T E

Antilles



SAINTONGE

Décision n° 278 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat avec DEKRA pour la vérification quinquennale de l'ascenseur et pour un montant HT de 540 €.

Fait à Jonzac,

Le

22 JUILLET 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex